

# RDC : Nécessité d'un Profil Remodelé des Députés, Sénateurs, Gouverneurs, etc ?

## *Le Contrôle Citoyen de la RDC*

[www.controlecitoyen.com](http://www.controlecitoyen.com)

< 18 février 2010 >

### I. Liminaires

L'on aura tout vu depuis l'installation effective des institutions de la troisième république en RDC. A quelques mois du *finish* des mandats des élus, cooptés et autres nominés, et du rendez-vous électoral prochain— même si l'horizon est ombrageux— les scénarii se succèdent et se ressemblent presque.

***Tenez, les affaires qui fâchent, il y en a trop : Affaire de deux députés de Kinshasa impliqués dans l'affaire des tracasseries des Libanais, affaire corruption à la DGI, affaire Snél-MagEnergy, le faux dans l'affaire d'un ex-ministre, les détournements des deniers publics et/ou des fonds par certains gouverneurs de province et présidents des Parlements provinciaux, l'achat des consciences a tous les niveaux, l'incident de la relecture budgétaire 2010, l'usage du « Kulunage »<sup>1</sup> dans certains hémicycles, etc...***

Le décor est planté un peu dans le sens de « **Peuple Congolais, dis-moi qui sont tes élus, je te dirai qui tu es** » ? Les propos, agissements, déclarations et positions des élus et autres cooptés/nommés, posent problème et laissent craindre qu'ils travaillent pour donner de quoi moudre au moulin à paroles mais, pas pour des actes concrets, des mesures qui changent la vie des citoyens.

### II. Du dire au faire : Nécessité de voter utile

La culture démocratique d'un peuple —voire de sa classe politique— influe incontestablement sur le rôle et la mission de ses élus et/ou cooptés.

<sup>1</sup> Lire : Prof. Yav Katshung Joseph, « Tabassage des députés provinciaux et résurgence des velléités tribales: est-ce cela le "Katanga business" ? », Contrôle citoyen, 3 février 2010.

À titre exemplatif notons que depuis les élections de 2006, la fonction législative n'est pas encore bien appréhendée au sein de la population. Ainsi, la méconnaissance par les populations de la mission parlementaire, ou plutôt d'une culture démocratique, les conduit à croire que le député est là pour résoudre leur misère. Cela est d'autant vrai car les conditions sociale et économique des populations ont poussé certains candidats aux élections à se prêter au jeu des multiples sollicitations des électeurs : de la réparation de certains tronçons de routes, de la construction de salles de classe, de dispensaires à l'achat des layettes ... etc.

Dans un pareil contexte, **le parlementaire n'est presque plus le porte parole** mais plutôt la personne qui doit résoudre tous les problèmes au point pour certains d'entre eux, d'appréhender un mandat supplémentaire pour ne pas avoir trouvé de solutions aux innombrables doléances et promesses.

Le parlementaire est en principe un « leader d'opinion » d'où la nécessité pour lui de militer pour une vie politique apaisée dans son pays ou sa province. Malheureusement, diront certains, les élections passées ne nous ont pas permis d'avoir des leaders d'opinions. La majorité des femmes et hommes élus ne font que gesticuler et/ou se terrer alors que le mandant —le peuple— attend d'eux des orientations claires et des positions responsables pour l'intérêt général qui n'est que la somme des intérêts particuliers des députés et de certains privilégiés.

Il sied donc pour les prochaines élections que l'on ne vote pas les pagnes, les polos, les vélos, les 'mesurettes' de farine de maïs, la tribu, l'ethnie, etc..., mais les femmes et les hommes dignes et capables de s'exprimer et d'agir quand il le faut et non des démagogues qui promettent la réfection des routes, la construction des ponts et chaussées alors que cela —pour nombreux d'entre eux— ne rentre pas dans leurs missions.

Il serait intéressant que l'on emprunte des exemples d'autres pays de l'Afrique de l'Est<sup>2</sup>. En effet, dans ce pays *après les élections locales, la population locale détient un registre dans lequel elle pointe le nombre de fois que leurs élus prennent parole dans l'hémicycle et en dehors de celui-ci pour le développement de la cité.* Ainsi, une fois le mandat terminé, le sort de l'élu « silence radio » serait déjà connu au regard de son bilan.

Le statut d'acteurs et/animateurs des institutions politiques doit garantir le fait qu'ils doivent être à l'écoute des citoyens et être des hommes et des femmes de dialogue, d'action et de réflexion, au service de tous. Au fait, *être à l'écoute de son peuple n'a jamais été un signe de faiblesse pour un opérateur politique, au contraire c'est une preuve qu'il sert son engagement et qu'il ne s'écarte pas de son idéal.*

### **III. Pour un Profil remodelé des acteurs politiques et élus !**

Au-delà des conditions de forme et de fond qu'il faille satisfaire pour être député, sénateur, gouverneur de province, etc. en RDC, il sied- nous basant sur l'expérience présente- que le futur élu ou coopté sorte du lot.

En effet, il est établi aujourd'hui que plusieurs élus n'ont d'actions que de lever leurs mains pour participer au vote généralement par routine sans savoir pourquoi ils le font. Cette attitude s'explique par le simple fait qu'ils ne comprennent pas ce qui se dit. Il en est ainsi non seulement des Parlements et/ou Gouvernements provinciaux où c'est une évidence, mais aussi a bien d'autres niveaux. Prenons le cas des assemblées provinciales, beaucoup de députés n'ont jamais « parlementé » ou demandé la parole non seulement parce qu'ils n'ont rien à dire, mais aussi parce qu'ils ne savent pas ce qu'il faut dire.

D'où, au-delà de l'âge et du casier judiciaire supposé vierge (nos institutions judiciaires ne disposent même pas d'archives), la Loi électorale devra être amendé ou modifié en introduisant aussi le critère de niveau d'instruction (au moins diplômé d'Etat ou l'équivalent) et de « **capabilité** » pour être en mesure de rédiger un rapport et de s'exprimer en

Français, en plus d'une langue nationale afin de porter la voix de ses électeurs. Car, même les diplômés de l'Université sont incapables de parlementer, sauf si leur « silence-radio », est une stratégie d'attente de la fin du mandat pour espérer d'en briguer un nouveau.

En outre, ***l'élection ne doit pas être une marchandise, objet de commerce où, on se fait élire pour faire passer d'autres clients (ses suppléants) et qui dans un cas comme un autre, ne jouent pas toujours le rôle attendu de l'élu et parfois, vont à contre-courant des promesses de l'élu lui-même.*** Le législateur devrait penser à supprimer les suppléants et pourvoir au remplacement des élus dans le cas d'indisponibilité ou d'incompatibilité, par l'organisation de nouvelles élections partielles dans les circonscriptions concernées.

### **IV. En guise de conclusion**

Que conclure alors que le débat est lancé ? ***Simplement dire que les prochains acteurs politiques doivent être à même de répondre à des attentes démocratiques profondes.*** Pour le faire, il faut aller encore un peu plus loin, et suggérer un profil remodelé des élus. ***Qui dit mieux ?***

**Prof. YAV KATSHUNG JOSEPH**

Fax: + 1 501 638 4935 / Tel: + 243 817 613 662 / [www.joseyav.com](http://www.joseyav.com) /  
[www.yavassociates.com](http://www.yavassociates.com) / Email : [info@joseyav.com](mailto:info@joseyav.com)

© Contrôle Citoyen 2010

---

<sup>2</sup> À l'instar de l'Ouganda